

Assurance-chômage—Loi

ont absolument besoin des prestations d'assurance-chômage pour vivre.

● (1642)

Je peux parler en toute connaissance de cause des conséquences qu'une telle mesure aura dans ma circonscription. Quand j'y rencontre des gens le vendredi soir, le samedi et parfois le dimanche, je constate que certains d'entre eux ne peuvent obtenir d'hypothèque à un taux d'intérêt inférieur à 13 p. 100. D'autres se font saisir leur automobile parce qu'ils sont chômeurs ou assistés sociaux après être restés chômeurs très longtemps. D'autres encore ne peuvent toucher l'indemnisation des accidents de travail pour une raison ou une autre. Certaines femmes ne peuvent retourner sur le marché du travail parce que les prestations qu'elles toucheront une fois qu'elles auront perdu leur emploi seront inférieures à celles de l'aide sociale. Elles ne peuvent pas non plus profiter des programmes de formation professionnelle à cause des problèmes que j'ai mentionnés au ministre.

Je m'inquiète du taux de prestation qu'on paye aux Canadiens et du fait que le gouvernement semble croire dur comme fer que le chômage est un choix et que les centaines de milliers de gens préfèrent chômer que travailler. Ces préjugés ne reposent sur aucune base solide. Ils ne sont absolument pas justifiés.

M. Boulanger: Vous devriez lire toutes les cause jugées par les tribunaux.

M. Rae: Le député de Mercier (M. Boulanger) me recommande de lire quelque chose.

M. Boulanger: Je dis que vous devriez lire les causes jugées par les tribunaux.

M. Rae: Je les ai lues.

M. Boulanger: Combien en avez-vous lu l'année dernière?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non!

[Français]

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, si je me permets d'intervenir au sujet de cet article, c'est parce qu'il me semble qu'il y a sûrement là une contradiction. En effet, on parle des versements excédentaires, disant qu'on se réfère également à la partie 8 ou à l'article 14, si vous préférez, pour lequel un amendement a déjà été présenté et sur lequel j'aurai l'occasion de prendre la parole. De toute façon, monsieur le président, ce qui est important, c'est le problème relatif à l'assurance-chômage, et il est évident que ce problème préoccupe tous les députés.

Lorsque les gens viennent nous voir—évidemment on est là pour s'en occuper puis on veut bien le faire—il arrive que sur certains points cela est extrêmement difficile. Je ne veux pas faire de reproche au ministre. Je sais qu'il fait ce qu'il peut. Je sais que les députés de l'opposition sont là également, le plus souvent pour critiquer plutôt que pour apporter des modifications pratiques à la loi, mais il me semble qu'on aurait peut-être tenu compte, mais probablement que le ministre pourra quand même, malgré le projet de loi, tenir compte du fait qu'à un certain moment, lorsqu'il y a des gens qui viennent nous voir et disent: Les jeunes ne veulent pas travailler, ils

préfèrent bénéficier de l'aide sociale. Cela n'est pas vrai, monsieur le président. Il y en a, mais pas beaucoup. Souvent, monsieur le président, les jeunes qui viennent nous voir veulent travailler. Ce n'est pas compliqué cela, mais il me semble que l'on devrait accroître davantage les cours de formation, que ce soit sur le plan académique ou dans d'autres domaines où les jeunes et moins jeunes ont aussi accès. On parle bien souvent, monsieur le président, d'en arriver à créer le plein emploi. Cela n'est pas compliqué. Dans ce pays cela est possible.

J'en ai déjà parlé, et je reviendrai sur le sujet. Je vous demanderais, monsieur le président, si par ce que je vais dire, j'enfreins le Règlement, de me le dire. C'est que, à mon avis, les jeunes, lorsque quelqu'un reçoit, et cela j'en ai parlé en commission parlementaire, et le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est au courant de cela, tout comme les autres d'ailleurs. J'ai tout simplement mentionné que nous voulons faire des économies. Il est évident que le gouvernement doit couper des dépenses quelque part, mais je ne voudrais pas, monsieur le président, que la personne qui est en chômage et qui ne veut pas l'être, et qui n'a pas le choix, soit pénalisée. Et il y a des choses là-dedans qui vont faire que ces gens-là seront pénalisés. C'est pour cela qu'il me semble que l'on devrait voir un peu plus la situation afin d'éviter que ces gens-là ne soient pénalisés plus tard. Bon, que l'on fasse des économies, c'est vrai!

Évidemment je vais parler de l'article 5 où on dit qu'on va prendre les 66 $\frac{2}{3}$ et qu'on va diminuer cela à 60 p. 100 du revenu, il y aura une économie de 6 $\frac{2}{3}$ p. 100. Mais si, par exemple, quelqu'un gagne \$100 par semaine et que son taux horaire est de \$5, si on lui dit à ce moment-là: Tu vas aller travailler 20 heures par semaine dans des projets Canada au travail ou d'autres selon ce que le ministre décidera, il me semble qu'on va encourager les gens à travailler, qu'on va les décourager justement à dépendre du chômage.

Il me semble qu'à ce moment-là cela devient des mesures vraiment concrètes. Mais quand on veut faire des lois, il faut les faire avec du sens. Il ne faut quand même pas les faire dans le sens où on va pénaliser les gens qui n'ont pas d'affaire à l'être. Quant à l'article 1 comme tel, je n'ai rien contre, mais je me demande s'il ne pourrait pas être divisé en deux, étant donné que l'on parle de la partie 8 qui est l'article 14. Il me semble qu'il y a là-dedans une contradiction. Toutefois, je ne suis pas avocat, je suis un simple citoyen comme tout le monde, mais j'essaie de comprendre moi aussi. Monsieur le président, il me semble qu'il y a quelque chose qui n'est pas clair là-dedans. S'il y a quelqu'un en cette Chambre qui peut m'éclairer davantage sur cet article de loi, j'aimerais bien qu'on le fasse, parce que je voudrais bien moi aussi comprendre et participer, comme tous mes autres collègues des deux côtés de la Chambre, et essayer d'en arriver à présenter des projets de loi qui puissent être dans l'intérêt de tous les Canadiens. Après tout, ce sont eux qui contribuent, ce sont eux qui nous paient nos salaires, ce sont eux qui payent notre assurance-chômage. De plus, on ne devrait même pas appeler cela «assurance-chômage», on devrait appeler cela «assurance-travail». Il me semble qu'il est temps que l'on cesse de dire: chômage, chômage, chômage! Que l'on parle de travail à un certain moment!

[M. Rae.]